



SOCIETE SAS ES FORMATION CONTROLE

ZA LE FLACHER – 07340 FELINES

Tel : 07.49.50.61.70 -- Mail : esformationcontrole@outlook.fr

NDA : 84070147307 -- N° Activité : 953.653.144

N° TVA : FR25 953 653 144 -- R.C.S : AUBENAS B

PROGRAMME DE FORMATION CONDUITE DE PONTS ROULANTS & PORTIQUES

Selon la recommandation de la CNAMts R484

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Permettre aux salariés novices ou expérimenté de se former ou d'actualiser leurs connaissances liées l'utilisation et aux règles de sécurité relatives aux Ponts roulants & portiques de la recommandation R484.

MODALITE D'ACCES

Inscription préalable Minimum 48 heures avant le début de la formation par retour de convention signée.

Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre la formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PUBLIC :

Toute personne amenée à utiliser des Ponts roulants & portiques. Conducteur débutant souhaitant obtenir le CACES®.

Pré-requis :

Présenter les aptitudes médiales requises,
Être âgé de 18 ans minimum,
Nombre de participants 6 max.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Formation Théorique : un formateur spécialisé dans l'utilisation et la manipulation des Ponts roulants & portiques, une salle, cours Power Point vidéo projetés, remise d'un livret en fin de formation.

Formation Pratique : Un Pont Roulant & portique de la catégorie, aire d'évolution, balisage. (cônes de chantier, panneaux)
Conduite et manœuvres.

Le Stagiaire aura amené les équipements de protection individuelle (casques, lunettes, gants, protection auditive).

Prévoir les chaussures de sécurité.

Suivi de la formation : le suivi est individualisé par le formateur et la formation adaptée aux besoins et aux niveaux de chaque participant et permet ainsi d'anticiper les lacunes de chacun.

DUREE : 7 heures (= 5 unités de CACES®)

EFFECTIF : Maximum 5 personnes

HORAIRE : 8H30-12H00 / 13H30-17H00

Suivi et sanction de la formation :

Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation en cas de réussite aux examens & certificat CACES®

Tests CACES® Ponts roulants & portiques en Sécurité (Examens Théo. & Prat. selon la recommandation R484 de la CNAM) ou équivalent.

Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation :

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire :

Enquête de satisfaction

SUIVI -ÉVALUATION :

PROGRAMME :

Programme Théorique :

* REGLEMENTATION, NORMALISATION :

Les obligations du constructeur

Les obligations de l'employeur

La responsabilité du conducteur

Les accidents du travail

* CLASSIFICATION, TECHNOLOGIE :

La classification par catégorie de Pont roulant & de portique

La technologie des différents organes des Ponts roulants

* CARACTERISTIQUES :

Pour chaque catégorie de Ponts roulants & portique, les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et les inconvénients.

Les principaux risques : renversement, collision, accidents, chute, heurt, électrisation, ect.

* SECURITE :

Les règles de conduite, de circulation et stationnement.

L'adéquation des Ponts roulants au travail demandé, à la nature du sol.

Les distances de sécurité par rapport aux conducteurs électriques.

Les organes de sécurité : les vérifications et l'entretien courant.

Programme Pratique :

Vérifier l'adéquation de la faisabilité du travail.

Contrôler visuellement l'état du Pont Roulant & du Portique.

Vérifier le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Connaitre et exécuter les gestes de commandement et de communication.

Positionner le Pont Roulant & le portique, le stabiliser en fonction du travail et de l'environnement.

Mise en place du balisage & de la signalisation.

Réaliser les manœuvres de conduite, terrassement,

circulation. Effectuer les opérations de maintenance.

SANCTION VISEE :

Certification d'Aptitude à l'utilisation de Ponts roulants & portiques en Sécurité (CACES®) conforme à la recommandation R484 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) délivré par l'organisme testeur habilité par l'INRS.

Testeur intervient par l'intermédiaire d'un Centre de Formation Certifié

Code RS : Cat. 1 : 5106 – Cat. 2 : 5107 – Date Echéance Enregistrement : 02/03/2025

Document en date du 19/11/2024 V02